

APPEL DE FOND VOTE TRAVAUX

Par charlotte, le 03/10/2008 à 16:23

AG 2007 vote travaux avec appel de fonde octobre 2004 et solde 2008 Vente de l'appartement. Le notaire me réclame le montant des travaux dans l'état daté du syndic. et me bloque les fonds de la vente. OR AUCUN APPEL DE FOND NI TRAVAUX NI DEVIS VALADE n'a été effectué à ce jour. Le vendeur dans ce cas est-il redevable du vote des travaux alors QUE L'APPEL DE FONDS N'A PAS ETE EFFECTUE comment puis-je répondre au syndic afin de faire évoluer la situatiion (vente il y a 3 semaines MERCI DE VOTRE REPONSE URGENTE MERCI)